



## NAO 2018

### 1<sup>er</sup> round

Tel : 01 55 95 13.34  
Fax : 01 55 95 20 26  
Port : 06 76.69.45.72  
Site : [www.tdf.snt-cgc.org](http://www.tdf.snt-cgc.org)

Montrouge, le 25 janvier 2018

La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a débuté Mercredi 24 janvier entre la direction de TDF et les 3 Organisations Syndicales représentatives dans l'entreprise.

Cette réunion va se focaliser sur **les évolutions de rémunération** à TDF, car les autres thèmes seront abordés au cours des mois à venir :

- **Santé/Prévoyance** : nouveau contrat depuis le 1/1/2018 et commission en juin 2018
- **Egalité Professionnelle** : commission en mars 2018
- **Qualité de Vie au Travail** : négociation au 2eme trimestre 2018
- **GPEC** : négociation au 2eme trimestre 2018
- **Temps de Travail** : négociation au 2eme semestre 2018
- **Travailleurs Handicapés** : négociations en 2019
- **Instances représentatives** : nouvelles élections avant fin 2019 (loi Macron)

Vaste programme ... !!!

Pour ce qui concerne cette négociation sur les rémunérations, les premières propositions de la direction couvrent :

- **Evolutions salariales** : **1.5%** de la masse salariale pour des mesures individuelles en fonction de la tenue de poste
  - o *A savoir : inflation en 2017 : 1.2%*
- **Part variable** : A partir de cette année, la part variable est désormais modulée en fonction de la performance collective de l'entreprise (atteinte des objectifs de Chiffre d'Affaires + objectifs RFT « Right First Time »).  
Le coefficient appliquée cette année à toutes les parts variables est de **99.3%**, principalement dû à la non atteinte des objectifs de CA. Donc chaque salarié verra sa part variable amputée de 0.7%.
  - o *A savoir : Pour la plupart des cadres, part variable entre 0 et 15% du salaire de base*  
*Pour les ETAM, part variable entre 0 et 5 % du salaire de base*
- **Participation** : la réserve de participation globale devrait tourner autour de 8.9 M€, en baisse de 200k€ par rapport à l'année dernière.

<http://tdf.snt-cgc.org>

Cette enveloppe représenterait une prime moyenne de **5131€** par salarié (5261€ en 2017). Cependant, le nouveau calcul de répartition signé en 2017, va se concrétiser par une hausse de la participation (jusqu'à 800€) pour les salaires inférieurs à 50k€/an, et une baisse substantielle pour les plus hauts revenus.

- **Mesures périphériques :**

- Tickets restaurant : part patronale de 5.38 à 5.43€, part salarié de 3.62 soit 9,05€
- Alignement de la prime d'absence de cantine à 5.43€

A ce stade, la CFE-CGC trouve les mesures proposées par la direction nettement insuffisantes, notamment pour les cadres qui, rappelons-le, ont perdu la prime d'intéressement en 2017 sans compensation. Cette année ils verront donc encore leur part variable et prime de participation écornées.

Aussi la CFE-CGC demande des mesures plus ambitieuses pour motiver l'ensemble des salariés de TDF, et plus particulièrement l'encadrement, qui ont participé activement au retour à la croissance du Chiffre d'Affaires de TDF :

- **Evolutions salariales : +2.5%** se répartissant en 1% en mesures collectives et 1.5% en mesures individuelles ;
- **Part variable des cadres** : élargissement de la prime de performance des cadres **entre 0 et 20%** (au lieu de 0 à 15% actuellement) ;
- **Egalité salariale** : mise en œuvre de mesures concrètes pour pouvoir évaluer son positionnement salarial, et formuler d'éventuels recours ;
- **Revalorisation des frais de mission France** : passage de l'enveloppe de 155 à **169€**
- **Revalorisation des primes de grands déplacements**
- **Harmonisation des frais de découcher à l'étranger (200€/nuit)**
- **Revalorisation des primes d'astreinte**
- **Revalorisation des primes de montée aux pylônes, et création d'une prime Toit-Terrasse**
- **Augmentation de la subvention employeur dans les Restaurants Inter-Entreprises : +0.2€** avec un plancher égal chaque année à la part-employeur tickets restaurant (**5.43€** en 2018)
- **Plan Epargne Groupe** : Augmentation de **+100%** de l'abondement sur les sommes versées par les salariés dans le PERCO.

2 autres réunions sont prévues les **1er et 8 Février** pour tenter de converger vers une proposition satisfaisante pour tous. Dans le cas contraire, direction et Organisations Syndicales devront se séparer sur un **PV de désaccord**, et la direction appliquera des mesures unilatérales, comme cela a pu se produire ces dernières années.

**Donnez-nous les moyens de vous défendre.**

<http://tdf.snt-cgc.org>